

Québec français



L'anglicisme

Johanne Maltais

Number 77, Spring 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44684ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maltais, J. (1990). L'anglicisme. *Québec français*, (77), 86–87.



Johanne MALTAIS

L'anglicisme

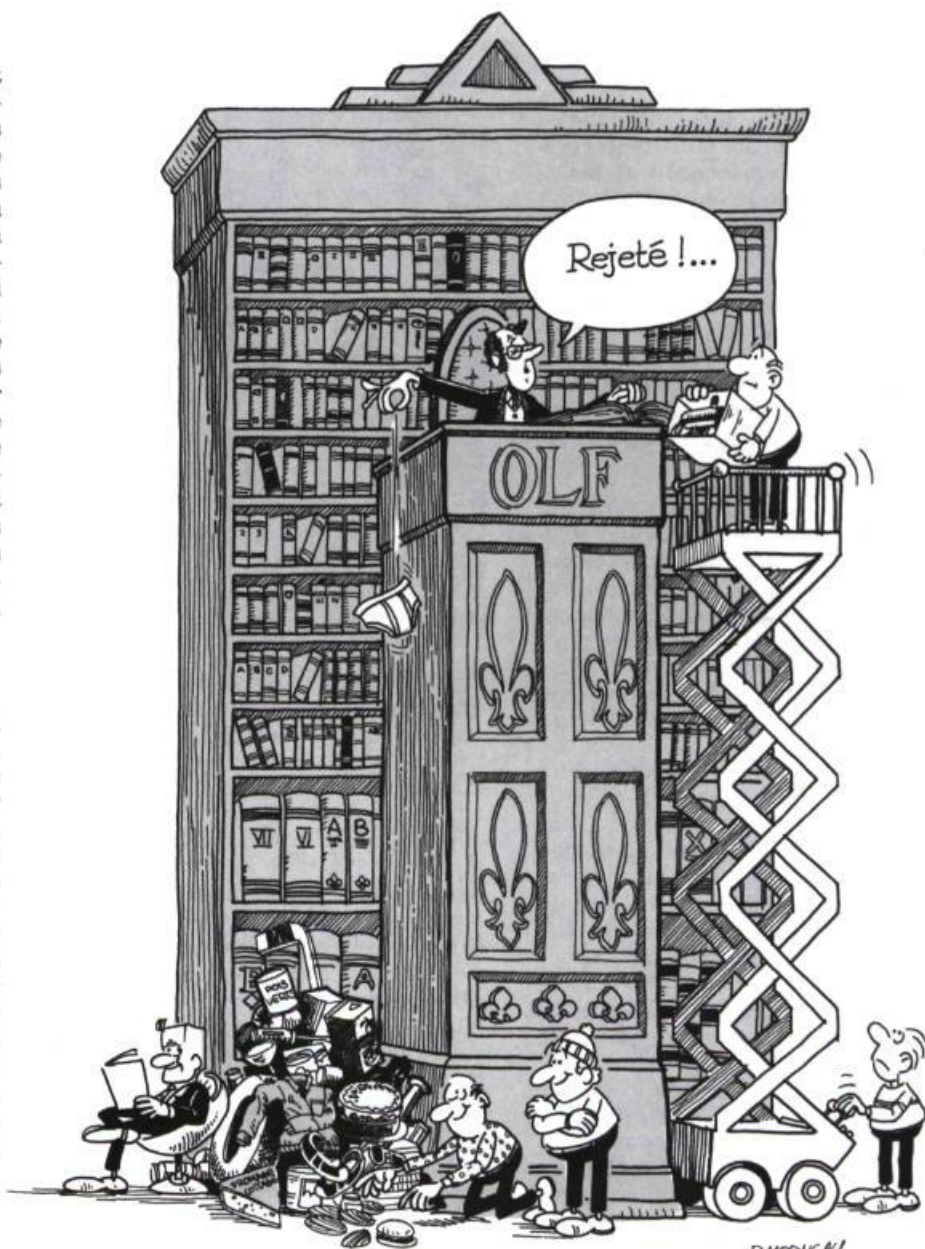
Qui d'entre nous ne s'est jamais excusé d'avoir employé un anglicisme dans une conversation qui se voulait un tant soit peu «soignée»? Les «comme on dit en bon français» ou «passez-moi l'expression», suivis ou précédés de l'intrus, en ont aidé plusieurs à mieux faire accepter ce qui paraissait suspect dans leur discours. Depuis le début du XIX^e siècle, et encore de nos jours, l'anglicisme sous toutes ses formes est généralement considéré par les Québécois francophones comme le grand responsable de leurs fautes de langage. C'est ce qui explique que l'Office de la langue française (OLF) ait fait une large place à ce phénomène dans ses travaux, non seulement dans le cas des vocabulaires de spécialité, mais également en ce qui concerne les mots de la langue courante*.

Les mots pour le dire...

Une première constatation saute aux yeux quand on lit les textes de l'OLF : la notion d'anglicisme ne véhicule rien de positif. Les tournures employées pour parler de ce phénomène traduisent bien cette situation : «traduction servile de l'anglais», «mot inexistant et calque de l'anglais», «barbarisme qui vient de l'anglais», «c'est commettre un anglicisme que de dire»... D'autre part, la notion de «forme fautive», largement utilisée dans les mêmes travaux, est souvent associée à celle d'anglicisme. En fait, l'anglicisme ne semble pas évalué sur une base totalement objective et la disparité dans la formulation des commentaires donne à penser que ce phénomène n'est pas bien circonscrit.

Un poids... deux mesures

Si l'on examine maintenant le détail du traitement des anglicismes, on observe une certaine hétérogénéité dans les interventions reliées à des mots qui sont pourtant de même nature. Par exemple, quand un anglicisme est accepté, on passe sous silence le fait qu'il s'agit d'un anglicisme; c'est le cas de *bar*



laitier, *beurre d'arachide*, *gâteau des anges* (de l'ang. *milk bar*, *peanut butter* et *angel cake*). Il semble qu'on ne puisse pas avouer ouvertement qu'on accepte, souvent parce qu'inévitable, un emploi d'origine anglaise. En revanche, les anglicismes (ou les mots perçus comme tels) qui

sont rejetés sont bien identifiés et leur origine est souvent invoquée comme raison principale du rejet (par ex. *coupevent* est rejeté comme calque de l'anglais *windbreaker*; *pois verts* est rejeté comme traduction servile de l'anglais, jugement qu'il faudrait pour le moins nuancer).

La solution adoptée pour remplacer certains anglicismes rejetés ne règle parfois rien du tout : l'anglicisme déchu est remplacé... par un autre anglicisme ! Par exemple, les mots *huîtres sur écailles* (*oysters on the half shell*), *shorts* (dénoncé comme un anglicisme lorsqu'il est employé au pluriel pour désigner un vêtement unique) et *cocktail* sont remplacés respectivement par *huîtres en demi-coquille* (cp. *on the half shell*), *short* (au singulier, mais tout de même un anglicisme) et *coquetel* (orthographe à la française d'un mot qui reste d'origine anglaise). Il faut donc se rendre compte que certains anglicismes sont, à l'OLF, plus acceptables que d'autres et que, malgré les critères de sélection présentés dans l'énoncé de politique sur la question, l'acceptation ou le rejet de certains mots semblent plutôt arbitraires.

«Changer 4 trente-sous pour une piastre»

Le fait qu'on entérine l'emploi des mots ou des termes provenant du français normatif européen ou encore qu'on crée des néologismes pour remplacer les anglicismes à rejeter suscite d'autres interrogations. La pertinence des choix n'est pas toujours évidente. L'OLF cherche parfois à repousser des usages enracinés et compris de tous, parce qu'ils sont d'origine anglaise, pour introduire des distinctions qui ne coïncident pas bien avec la façon québécoise d'appréhender la réalité. On assiste à ce phénomène, par exemple, avec le traitement de l'expression québécoise *fromage cottage* (de *cottage cheese*), qui se voit remplacée par *cottage*, tout court. Le fait de retrancher le mot *fromage* de ce syntagme, parce que, «en français, les appellations des fromages telles que *cheddar*, *camembert*, *brie* ne sont pas précédées de *fromage (de)*» va à l'encontre d'un usage établi et crée un nouveau problème : celui de l'homonymie (*cottage*, le fromage, et *cottage*, le type de maison). L'OLF propose encore de

remplacer *marmelade* (d'oranges, de pamplemousses...) par *confiture* puisque la composition et la texture de ce mets réfèrent à ce qui est appelé *confiture* dans les dictionnaires faits en France; or, pour un Québécois, la marmelade est toujours (ou presque) associée à l'orange, la confiture, aux petits fruits que l'on peut récolter soi-même et à un mets qui fait partie de nos traditions culinaires. L'adoption de *confitures d'oranges* contredit ce découpage sémantique pratiqué dans notre communauté. Autre exemple, le mot *aréna*, sans être effectivement rejeté dans le RALT, devrait céder la place à *patinoire*, qui y est dûment recommandé; or les deux mots ne signifient pas du tout la même chose pour un amateur de hockey ! De toute évidence, certains anglicismes nous sont indispensables pour nommer des réalités que l'on ne retrouve pas outre-mer et que nous avons d'ailleurs très souvent empruntées aux habitudes de vie anglo-saxonnes. Les mots anglais qui expriment et qui décrivent ces réalités ne sont-ils pas tout aussi valables que des mots français ou des néologismes qui ne leur vont qu'imparfaitement ?

Le legs du passé

En vérifiant la recherche étymologique de l'OLF à propos des anglicismes, on se rend compte que celui-ci a souvent endossé sans les soumettre à la critique les verdicts, corrects ou incorrects, énoncés dans les ouvrages portant sur le problème de l'anglicisme, ceux-là même qui perpétuent, depuis le XIX^e siècle, la croyance encore tenace que ce phénomène est responsable de la plupart de nos différences langagières. Ainsi les mots *pantalons*, *pyjamas*, *salopettes* et *collants* employés au pluriel, en parlant d'un vêtement unique, ont été rejetés comme anglicismes par l'Office, alors que ces emplois sont bien français. Il suffit d'ouvrir le *Petit Robert* pour trouver les exemples *porter des pyjamas*, *être en pyjama(s)*, *porter un collant*, *des col-*

lants, ou le *Lexis* pour lire : *les larges salopettes qu'il passe sur sa culotte de velours* et, enfin, de consulter le *Trésor de la langue française* (de Nancy) qui note en remarque que *pantalons* (pour parler d'un vêtement unique) est d'un emploi vieilli en France. Certes, une influence de l'anglais reste théoriquement possible quant au maintien de ces emplois en français québécois actuel, mais influence n'égale pas origine.

D'hier à demain...

On peut conclure de ces quelques observations que l'Office a mis l'accent sur la correction des mots considérés comme étant des anglicismes et jugés a priori inacceptables, sans accorder toute l'attention voulue à la description préalable de ceux-ci. C'est ce qui explique les contradictions observées dans le traitement des anglicismes. De plus, l'OLF n'a peut-être pas bien distingué entre les deux aspects fondamentaux du mandat que lui confiait la Loi 101, à savoir la francisation du Québec et l'amélioration de la qualité de la langue. Si le premier exigeait, dans une certaine mesure, fermeté et normalisation, le second appelait plutôt à la compréhension et invitait à l'animation d'une réflexion collective.

Il faut cependant tenir compte du fait que l'OLF a hérité d'une tradition de purisme en matière de langue et lui donner le crédit d'avoir tempéré, du moins sur le plan des principes, l'approche corrective tous azimuts qui caractérisait les campagnes de bon parler d'autrefois. Il n'est qu'à comparer les *Canadianismes de bon aloi*, publiés en 1969, avec l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, publié en 1985, pour mesurer le chemin parcouru depuis vingt ans. Quelles devraient être, d'après vous, les orientations de l'OLF pour la décennie qui commence en ce qui a trait à la langue générale ? ●

Adresse : Enquête TLFQ, Langues et linguistique, Faculté des lettres, Université Laval, Québec G1K 7P4

* Ce texte est basé sur le mémoire de maîtrise de l'auteure, intitulé «La place et la conception du français québécois dans les travaux terminologiques de l'Office de la langue française», étude faite à partir de l'examen du *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques* (RALT), éd. 1986, du *Guide de rédaction des menus*, éd. 1984, et du *Vocabulaire de l'habillement*, éd. 1984, et du *Lexique de l'industrie de la boulangerie*, éd. 1984.

Note : le groupe du Trésor de la langue française au Québec est subventionné principalement par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.